

# LES COLLÈGES FONT LEUR AGENDA 21



Lettre d'information n°1  
Novembre 2012





**André Viola**, Président du  
Conseil Général de l'Aude

## EDITO

« *Nous ne possédons pas la terre, nous l'empruntons à nos enfants* ». Qui ne connaît pas cette phrase attribuée à Antoine de Saint Exupéry ?

Elle correspond bien à l'esprit que nous voulons donner à la démarche « agendas 21 » dans les collèges de l'Aude. Cette démarche, initiée dans le cadre du projet « Audevant », permet de sensibiliser et d'impliquer la jeune génération dans des actions visant à améliorer la maîtrise de l'énergie, mieux gérer les déchets, faire des économies d'eau, respecter l'équilibre écologique, être plus solidaire, se sentir responsable d'un intérêt général...

Nous faisons le pari qu'une fois adultes, leur comportement sera influencé par cette expérience et qu'à leur tour, ils formeront leurs enfants.

C'est un véritable programme d'éducation au développement durable dont les traductions sont concrètes, mesurables et exploitables dans la vie quotidienne.

Faisons confiance à nos enfants, à nos jeunes, pour qu'ils soient demain des citoyens responsables et actifs.

C'est toute l'ambition que le Département attend de cette opération, en s'appuyant sur tous les partenaires impliqués pour qu'elle soit une réussite durable.

## SOMMAIRE

P 3. Le dispositif « Agenda 21 des collèges de l'Aude »

P 5. Journée 1 : *Impulser et piloter la démarche « Agenda 21 » au sein du collège*

P 9. Ils et elles l'ont fait ! L'exemple du collège Georges Brassens

P 10. Journée 2 : *Mettre en œuvre la prévention déchets au sein du collège*

P 16. Ils et elles l'ont fait ! L'exemple du collège J.B. Bieules

P 18. Gée Aude et la démarche Agenda 21 du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise



# LE DISPOSITIF « AGENDA 21 DES COLLÈGES DE L'AUDE »

## 2008 : LANCEMENT DU PROJET

Dans le cadre du projet « AUDEVANT », le Conseil Général de l'Aude a engagé, depuis septembre 2008, un travail avec les 27 collèges du département sur la mise en place d'« Agendas 21 » scolaires dans les établissements.

Il s'agit à travers cette démarche de mettre en place des actions en faveur du développement durable en associant l'ensemble de la communauté éducative, les équipes enseignantes, le personnel technique, les parents, les élèves... Chaque établissement a mis

en place un comité de pilotage et désigné un coordinateur ou « référent Agenda 21 ».

Les principales thématiques de travail qui ont été retenues sont l'alimentation, la maîtrise des énergies, la gestion des déchets.

Sur ces thématiques, différents projets ont été mis en œuvre dans les collèges comme les déperditions d'énergie, la mesure de l'impact environnemental des déplacements (bilan carbone), des opérations permettant de réduire la quantité des déchets produits...



## « Les collèges font leur Agenda 21 »

Pour faire connaître les actions réalisées par les collèges dans le cadre de la démarche « Agenda 21 », le Conseil Général a réalisé une exposition en bandes-dessinées qui présente quelques unes de ces réalisations : la récupération du papier, le jardin sec, l'alimentation locale et de saison, les économies d'énergie... Cette exposition est un bon pour impliquer et mobiliser les acteurs de l'établissement dans l'Agenda 21. Empruntez-là !

Contact : Olivier Arnaudy – Conseil Général de l'Aude - Service Education  
tel : 04 68 11 66 44 / [olivier.arnaudy@cg11.fr](mailto:olivier.arnaudy@cg11.fr)

# 2011 : UN NOUVEAU

## PARTENARIAT

A partir de 2011, le Conseil Général a développé un partenariat avec le Groupe d'Éducation à l'Environnement de l'Aude (Gée Aude) – le réseau départemental des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) – pour accompagner les référents « Agenda 21 » dans la mise en place de la démarche au sein de leur établissement.

Lors du premier semestre 2011, Gée Aude a adressé un questionnaire aux référents de chaque établissement dans le but :

- d'évaluer l'état d'avancement de la démarche Agenda 21 au sein du collège (organisation, pilotage, plan d'action, ...)
- d'identifier les besoins d'accompagnement des référents (pilotage, montage de projets EEDD, communication, formation, ressources...)

Cette étude a permis de lancer à la rentrée scolaire 2011/2012 un nouveau dispositif piloté par le Conseil Général de l'Aude, l'Inspection Académique de l'Aude, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et Gée Aude, qui prévoit plusieurs actions :



## Les journées de formation et d'échanges « Agenda 21 des collèges de l'Aude »

Sur l'année scolaire 2011/2012, 4 journées d'échanges ont été organisées dans 4 collèges différents et ont porté sur des thématiques prioritaires (alimentation, déchets, énergie, biodiversité...) ou des aspects méthodologiques liés à la démarche.

Ces journées abordent à la fois les problématiques liées à la gestion de l'établissement et celles liées aux questions pédagogiques, à travers des interventions, des visites, des

témoignages, des ateliers d'échanges, des présentations d'outils...

Outre l'identification des enjeux et l'apport de solutions pratiques, l'un des objectifs de ces journées est de permettre aux référents « Agenda 21 » d'échanger leurs outils et leurs expériences mais également d'identifier les freins et les leviers à la mise en place d'une démarche de développement durable au sein du collège.

## Bulletin d'information

Le dispositif prévoit également l'édition et la diffusion d'un bulletin d'informations – que vous avez sous les yeux ! – spécialement dédié à la démarche « Agenda 21 des collèges de l'Aude ».

Ce bulletin fait le compte-rendu des journées d'échanges et de formation et valorise les initiatives des établissements audois.

## Forum d'échanges Internet « Agenda 21 des collèges »

Pour faciliter la communication à l'échelle départementale, un forum - hébergé par le site de l'Inspection Académique de l'Aude - a été mis en place en 2009.

Ce forum, ouvert aux référents et personnels de l'établissement impliqués dans la démarche « Agenda 21 » avait pour objectif de :

- favoriser les échanges d'informations
- mutualiser les outils pédagogiques et méthodologiques utilisés dans les démarches
- mettre à disposition des ressources supplémentaires

Actuellement, une réflexion est en cours en vue d'améliorer les fonctionnalités de ce site ou de créer un nouvel espace « Agenda 21 collèges ».



# IMPULSER ET PILOTER UNE DÉMARCHE « AGENDA 21 SCOLAIRE » : ENJEUX, MÉTHODOLOGIE ET OUTILS

Compte-rendu de la journée d'échanges et de formation  
Mercredi 16 novembre 2011 - 9h / 12h, Collège André Chénier, Carcassonne  
Intervention de l'association DIFED (Bruno Franc)

## DE L'AGENDA 21 DE RIO....

Adopté au sommet de la Terre de Rio en 1992 par 49 pays, l'Agenda 21 est un plan d'action d'une série d'engagements en faveur du développement durable organisé autour de 21 engagements pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Son texte constate les dérèglements qu'entraînent nos modes de vie et propose à tous de se mobiliser pour construire un mode plus responsable et plus équitable.

Préserver l'environnement, permettre à tous les habitants de la planète d'accéder au bien être, préparer l'avenir en concertation avec les citoyens tel est l'enjeu du développement durable décrit dans l'Agenda 21.

La mise en place des Agendas 21 répond à une convergence d'enjeux :

- **des enjeux planétaires** au niveau écologique (épouement des ressources, érosion de la biodiversité, pollutions...) et social (démographie, pauvreté, inégalités grandissantes...)
- **des enjeux nationaux** : l'État français a annexé la Charte de l'Environnement à la Constitution en 2005 et adopté une Stratégie Nationale du Développement Durable à partir de 2004,
- **des enjeux locaux** : les collectivités locales se sont saisies de la question du développement durable et en mettant en œuvre des Agendas 21 locaux qui s'appliquent à leur territoire et à leur domaines de compétences

## ...À L'AGENDA 21 SCOLAIRE

Depuis 2004, la place du développement durable au sein de l'Éducation nationale s'est renforcée suite au « Grenelle de l'Environnement » (2007), à des réformes importantes (thème de convergence, socle commun de connaissances et de compétences...) et avec la mise en place du plan de généralisation de l'EDD (3<sup>e</sup> plan signé en décembre 2011) qui encourage la mise en place d'Établissement en Démarche de Développement Durable (E3D) ou Agenda 21 scolaire.

La mise en place d'Agendas 21 scolaires répond ainsi à des enjeux institutionnels forts et s'inscrit pleinement dans une démarche planétaire : « Pensez global et agir local ! ».

## Pourquoi lancer le collège dans une démarche d'Agenda 21 scolaire?

Déclinaison de l'Agenda 21 de Rio, l'Agenda 21 scolaire repose sur un programme d'actions concrètes qui répondent à des problématiques identifiées à l'échelle de l'établissement et plus largement à celle du territoire.

Cette démarche volontaire introduit plus de sens et de transversalité tout au long de l'apprentissage scolaire.

## L'Agenda 21 permet d'éduquer au développement durable...

En effet, alors qu'il est urgent de remettre l'homme et l'environnement au cœur du développement de notre société, « l'école » constitue le premier lieu d'apprentissage des valeurs du développement durable.

## ...par un plan d'actions ouvert sur le territoire

En mobilisant l'ensemble de la communauté scolaire, le collège contribue à la diffusion de ces valeurs avec la mise en œuvre d'actions concrètes touchant à la fois l'usage des locaux, l'organisation de la vie scolaire et les contenus pédagogiques. Les acteurs du territoire en sont des partenaires incontournables.

## ...qui alimente l'action pédagogique

Ce projet pédagogique fondé sur des valeurs de responsabilité et de solidarité, alimente toutes les disciplines.

Il contribue à la généralisation de l'éducation au développement durable introduite par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2004.

## Pour l'établissement scolaire, il s'agit :

- d'un projet d'établissement porteur, engagé dans une démarche de progrès en lien avec le territoire
- d'une implication de la communauté scolaire qui favorise le dialogue et le travail en équipe
- d'actions qui donnent du sens aux enseignements disciplinaires et renforcent les dispositifs pédagogiques
- d'une mise en cohérence de savoirs, savoir-être et savoir-faire de la constitution d'une mémoire des actions de l'établissement

## Comment ça marche ?

L'Agenda 21 est avant tout une démarche éducative transversale qui s'inscrit dans le projet d'établissement.

Chaque établissement s'engage selon ses besoins et ses aspirations dans une logique de progrès continu.

L'Agenda 21 est un processus global qui s'appuie sur une méthodologie en 6 étapes (cf. illustration page suivante) et plusieurs éléments déterminants :

- la participation des acteurs (mobilisation, argumentaire, communication, pédagogie, charte...)
- l'organisation du pilotage (qui fait quoi, légitimité, gouvernance...)
- la transversalité de la démarche (environnement, agriculture, développement local, diététique, pédagogie, restauration...)
- une évaluation et une stratégie d'amélioration en continue
- la pédagogie (identifier le place du DD dans les enseignements, monter des projets pédagogiques...)

L'Agenda 21 peut être perçu comme un « projet » ou une « action » supplémentaire, or c'est avant tout un outil qui doit permettre de mutualiser et d'analyser l'existant de manière partagée pour fixer des objectifs cohérents par rapport à la situation initiale de l'établissement.

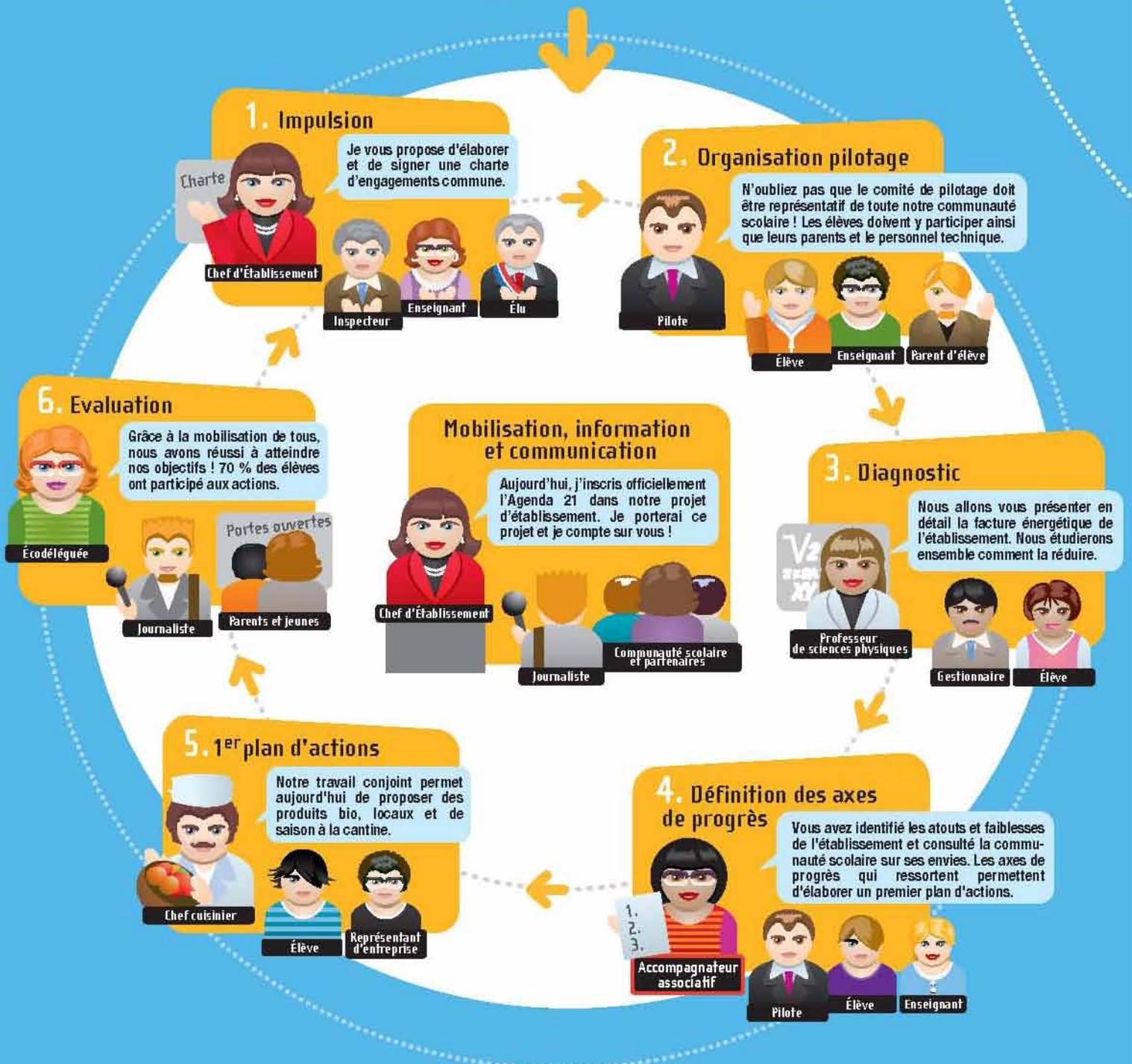
Il ne s'agit pas de faire en « plus » mais de faire « ensemble » !



# Comment ça marche ?

L'Agenda 21 scolaire est une démarche éducative qui s'inscrit dans le projet d'établissement. Chaque établissement s'engage selon ses besoins et ses aspirations dans une logique de progrès continu. La clé du succès : une mobilisation de toute la communauté scolaire et la constitution d'une culture commune du développement durable !

## Une méthodologie qui a fait ses preuves !



Les étapes clés d'un Agenda 21 scolaire (source : Comité 21)

# COMMENT IMPULSER ET PILOTER LA DÉMARCHE ?

Pour que l'Agenda 21 puisse être lancé au sein de l'établissement, il est impératif que cela soit acté au plus haut niveau hiérarchique de l'établissement (Principal et Conseil d'Administration). Cette validation administrative affirme l'engagement de l'établissement et favorise l'implication et la motivation de tous les acteurs, facteur essentiel à la conduite de la démarche (élèves, enseignants, personnels administratifs et techniques, mais aussi des partenaires extérieurs : parents d'élèves, élus, associations...).

Même si la démarche s'appuie sur des actions éducatives concrètes, liées aux contenus des enseignements, elle aura des impacts sur d'autres domaines d'activités de l'établissement (notamment administratifs mais surtout techniques : eau, déchets...). Il est donc indispensable que toutes les catégories de personnels adhèrent au processus.

Cette implication de tous les acteurs doit se matérialiser au travers de la mise en place d'une structure de gouvernance et d'animation de la démarche : **le Comité de pilotage** (COFIL) qui reflète la diversité des acteurs impliqués. Réuni 2 à 3 fois par an par le Principal du collège, il s'agit d'une instance clé qui coordonne la conduite du projet et en valide les grandes orientations ; il est habilité à les soumettre au Conseil d'administration. En marge de ce comité, il est indispensable que quelques membres de l'équipe éducative acceptent d'animer la démarche et d'en être les « référents »  
Voici le rôle principal du COFIL :

- organiser la concertation avec les acteurs de l'établissement
- identifier et mobiliser les partenaires nécessaires, qui vont appuyer la démarche et les plans d'actions
- coordonner les différentes actions avec les enseignants référents du collège
- valider la démarche, les orientations, les pistes de travail et le plan d'action
- faire le suivi des étapes de réalisation et réaliser des bilans intermédiaires et l'évaluation globale

## **Pour aller plus loin**

Site EDUSCOL : E3D Établissement en démarche de développement durable :

<http://eduscol.education.fr/cid47461/e3d-etablisements-en-demarche-de-developpement-durable.html>

Guide « Collège durable 34 » :

<http://www.herault.fr/developpement-durable/publication/guide-college-durable-34>

Site « Agenda 21 scolaire » du Comité 21 : initiatives, outils, ressources

<http://www.agenda21france.org/>

## Les 10 commandements de l'Agenda 21

- 1. Commencer très en amont de la décision.**
- 2. N'exclure personne.**
- 3. Se donner un cahier des charges.**
- 4. Procéder par étapes.**
- 5. Viser des solutions gagnant-gagnant.**
- 6. Ne pas chercher à être d'accord sur tout.**
- 7. Associer différents types de savoirs.**
- 8. Entendre tous les intérêts.**
- 9. Avoir confiance en la capacité d'évolution des participants.**
- 10. Formaliser les accords.**

Il est primordial de mettre en œuvre ces étapes-clés de la démarche Agenda 21 pour mieux se projeter sur les prochains travaux : le diagnostic, le plan d'action, l'évaluation...L'Agenda 21 est lancé !



Témoignage du collège Georges Brassens (Narbonne)  
Mme Cané, principale et M. Houssier, professeur de technologie

***Comment la démarche « Agenda 21 » a-t-elle été impulsée au sein de l'établissement ?***

Elle a été impulsée par un petit groupe de professeurs, avec le soutien du PNRde la Narbonnaise en Méditerranée, alors en recherche d'une équipe pédagogique de collège pour tenter l'expérience « Agenda 21 scolaire – Ecole du Parc »

***Comment la démarche est-elle pilotée et animée au sein du collège ?***

Un groupe s'est rapidement constitué dans le collège composé de professeurs, mais aussi d'autres membres de la communauté éducative (direction, vie scolaire, cuisine, personnel de maintenance du collège). Ce groupe se réunit régulièrement en COFIL (comité de pilotage) et fait le point sur les actions A21 en cours ou à définir pour l'année scolaire suivante. Tous les comptes-rendus des COFIL sont disponibles sur notre blog : <http://agenda21brassens.canalblog.com/>

***Globalement, que pensez-vous de la mobilisation des acteurs de l'établissement autour de l'Agenda 21?***

La mobilisation des membres du COFIL est plutôt bonne : participation régulière, proposition de projets pédagogiques annuels, prise de conscience de la nécessité d'œuvrer pour diminuer l'impact environnemental du collège. En revanche, l'information sur les actions menées dans le collège est plutôt mauvaise (tout le monde ne sait pas ce que l'on fait!) et pour être réaliste, les personnels étant en général « surbookés » d'activités en tout genre, l'Agenda 21 n'est sans doute pas une priorité dans l'établissement, ce qui est dommage ! Une zone d'informations en salle des professeurs est certainement nécessaire...

***Où en-êtes vous dans la démarche et quelles sont les perspectives pour l'année prochaine ?***

Ce projet rentrera dans sa troisième année lors de la rentrée scolaire 2012/2013. Le collège semble prendre une orientation « cadre de vie » et « biodiversité / alimentation » dans ses projets, avec notamment la réalisation - et la poursuite - de projets autour du grand jardin méditerranéen qui a vu le jour lors de l'année scolaire 2009/2010. Mais, il reste encore un COFIL qui doit se tenir le jeudi 24 mai, pour faire le point sur les actions en cours et surtout pour définir les priorités environnementales et donc les projets pédagogiques pour la rentrée prochaine



# METTRE EN ŒUVRE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS AU SEIN DU COLLÈGE

Compte-rendu de la journée d'échanges et de formation  
Mardi 13 décembre 2011 - 9h / 12h - Collège J.B. Bieules, Couiza

## LA PRÉVENTION DÉCHETS : DE QUOI PARLE-T-ON?

La prévention des déchets consiste à éviter, réduire, retarder l'abandon d'un produit et à en limiter la nocivité. Cela conduit à moins de déchets et à des déchets résiduels plus facilement valorisables, sans ou - au moins - contenant moins de substances dangereuses. La prévention concerne donc toutes les actions se situant avant l'apparition du déchet (c'est à dire avant l'acte d'abandon), et donc avant la collecte par la collectivité, l'opérateur de collecte ou le dépôt en déchetterie. Les flux et les impacts sont évités à travers :

- **la réduction à la source** : elle porte sur les actions menées par les entreprises depuis l'extraction des matières premières jusqu'à sa distribution (éco-conception du produit)
- **la consommation responsable du produit** : les ménages, les collectivités ou les entreprises sont libres d'effectuer des choix de consommation responsables, capables d'induire une réduction de la quantité de déchets : évoluer vers des produits de meilleure qualité, sans suremballage, limiter le gaspillage...
- **la gestion responsable des déchets par le détenteur** : éviter les flux à collecter (faire du compost), donner une seconde vie à un objet (la revente d'électroménager), réduire la nocivité (choisir des produits écologiques non dangereux pour l'environnement)

Enfin, la prévention ce n'est pas le tri-recyclage, celui-ci intervenant après l'acte d'abandon. Le tri ne doit pas devenir un alibi au gaspillage ! Par exemple, lorsque je trie mes bouteilles d'eau, je fais un geste éco-citoyen. Mais si je consomme l'eau du robinet, je ne génère pas de déchet. Trier c'est bien ; jeter moins c'est encore mieux !

## Interventions :

SMICTOM Carcassonne  
Agglo Gestion des déchets (Gabriel Sicre),

Gée Aude (Boris Landsberger-Isaac),

le collège JB Bieules  
(Mme Tourdjman, prof de SVT)

Eco-citoyennetés  
(Chantal Duval).

La quantité de déchets a doublé en 40 ans !

Chacun d'entre nous jette en moyenne 390 kg / an de déchets dans les poubelles et containers de tri auxquels s'ajoutent les 200 kg / an qui sont apportés en déchetteries

868 millions de tonnes de déchets ont été produites en 2008 dont :

41 % provenant du BTP  
43 % de l'agriculture et de la sylviculture  
10 % des entreprises  
6 % des collectivités, ménages et autres

(Source ADEME)

Des chiffres clés

## QUEL EST LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL ?

Suite aux engagements du Grenelle de l'Environnement sur les déchets, un nouveau plan d'actions a été publié en septembre 2009 par le Ministère du Développement Durable qui fixe des objectifs chiffrés pour la période 2009-2012 :

- Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant sur les cinq premières années (soit une réduction de 5kg/hab/an pendant 5 ans)
- Porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers
- Diminuer de 15 % d'ici 2012 les quantités partant à l'incinération ou au stockage

Pour les mettre en œuvre, l'ADEME a adopté, en octobre 2009, un nouveau dispositif de soutiens financiers qui privilégie les aides à la mise en place d'actions de prévention ambitieuses, au développement de la redevance incitative, aux opérations de recyclage et de valorisation organique, à l'optimisation des déchetteries et des centres de tri, mais aussi à la recherche en matière d'impacts environnementaux et sanitaires des déchets ou d'éco-conception. La loi Grenelle 1 préconise notamment la généralisation des plans et programmes locaux de prévention.

Le plan départemental (porté par le Conseil Général) et le programme local de prévention (porté par les Établissements Publics de Coopération Intercommunal de plus de 20 000 habitants ou par les communes) sont des outils qui peuvent permettre aux collectivités de limiter le recours à l'incinération ou l'enfouissement, de diminuer les coûts de gestion des déchets et plus largement de faire le lien avec d'autres politiques de développement durable, de créer des synergies entre les territoires et de créer une dynamique globale et pérenne.



## POURQUOI AGIR SUR LA PRÉVENTION DÉCHET AU COLLÈGE ?

Notre société produit des déchets d'une grande diversité et en quantité exponentielle. En effet, de 1960 à 2000, le tonnage d'ordures ménagères a doublé. De nos jours, 99 % des ressources prélevées dans la nature deviennent des déchets en moins de 42 jours. (source CNIID). Les impacts environnementaux liés aux déchets ménagers sont multiples et s'observent à la fois au niveau local et global : pollutions de l'eau, de l'air et des sols, changements climatiques, épuisement des ressources naturelles... Leur valorisation est l'un des problèmes clé de notre époque.

La gestion des déchets représente une part importante du budget des collectivités locales (en général le deuxième poste des dépenses liées à l'environnement après l'eau). Au-delà de l'aspect technique, la réponse à ces enjeux passe par une modification des mentalités et des comportements tant individuels que collectifs. Abordé sous l'angle des déchets, l'environnement devient concret et proche du quotidien. Les déchets sont une bonne entrée pour appréhender les notions de la matière et les ressources de la planète :

- le déchet est en lien direct avec la consommation de biens : comparer les façons de consommer et de jeter dans le temps et dans l'espace permet d'entamer une réflexion sur nos modes de vie
- rechercher, explorer, découvrir le monde des déchets, leurs filières, leur traitement, leur gestion, aide les enfants à devenir acteurs
- mettre en évidence les rôles et les responsabilités de chacun face aux déchets et à la consommation prépare à une citoyenneté soucieuse et respectueuse de l'environnement.

## QUELLES ACTIONS MENER ? QUELS SONT LES OUTILS À MA DISPOSITION ?

### L'opération « Écoles Témoins », une démarche pour agir sur la prévention des déchets

Inspirée de l'opération « Foyers Témoins » de l'ADEME et impulsée par Gée Aude au sein de 5 écoles et établissements scolaire en 2009/2010, l'opération « Écoles Témoins » a pour objectif de mobiliser les acteurs d'un établissement scolaire et notamment les élèves, futurs adultes responsables, pour agir sur la réduction des déchets.

Le principe de cette opération est de mener de manière simultanée :

- un travail « quantitatif » dont l'objectif est de parvenir à mieux mesurer, évaluer, suivre et réduire la production des déchets dans l'établissement
- un travail « qualitatif » dont l'objectif est de parvenir à créer une dynamique de réflexion et d'actions collectives autour de l'enjeu de la prévention des déchets au sein de l'établissement.

Dans le cadre de la démarche Agenda 21, l'opération est un outil adapté pour :

- créer une dynamique de travail impliquant les différents membres de l'établissement : élèves, enseignants, gestionnaire, personnel de cantine et de l'administration..
- évaluer la situation actuelle « globale » du collège en matière de déchet (connaissance des déchets produits dans l'établissement, gestion des déchets, mobilisation et information, le papier, la cantine/réfectoire...)
- réaliser une étude quantitative d'un ou plusieurs déchets produits dans l'établissement à partir d'un système de mesure et de suivi
- définir les « éco-gestes » (adaptés à votre diagnostic) à mettre en œuvre au sein du collège : réutiliser le papier, fabriquer du compost, réduire la consommation de canettes ou de verre, économiser les piles.....
- réaliser des actions pédagogiques en classe (ou à l'extérieur) avec les élèves sur la thématique déchets en lien avec les programmes scolaires

Gée Aude a édité un guide méthodologique - téléchargeable sur son site Internet - sur l'opération « Écoles Témoins » - qui précise avec plus de détails la mise en œuvre de la démarche (cf. « Pour aller plus loin »).



### La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

Le principe de la Semaine est de sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets que nous produisons et donner des clés pour agir au quotidien.

Elle s'adresse aussi bien aux institutions et collectivités qu'aux scolaires et au grand public.

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », est un moment fort de mobilisation pour mener l'opération « Écoles Témoins »

Plus d'infos sur : <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>



# Monter un projet pédagogique sur la problématique des déchets

## Les objectifs

Avant d'entreprendre la mise en place une animation ou un projet, il est important de bien définir la durée et les objectifs pédagogiques.

Il s'agit de formuler les résultats que l'on veut atteindre au terme du projet en terme : d'acquisition de connaissances (savoirs), d'acquisition de méthodes et de compétences (savoir-faire) et d'acquisition de comportements (savoir-être) Voici des exemples d'objectifs :

### > Objectifs notionnels

- Prendre conscience de la diversité et de la quantité des déchets que nous produisons
- Comprendre la notion de cycle de la matière et de recyclage
- Saisir l'implication individuelle dans la production des déchets : découvrir la relation entre consommation et production de déchets
- Connaître les différents types de collectes, les modes de traitement des déchets et leur impact sur l'environnement
- Connaître le caractère épuisable ou renouvelable des matières premières utilisées

### > Objectifs méthodologiques

- Savoir classer les différents types de déchets contenus dans la poubelle
- Être capable d'argumenter en faveur d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement

### > Objectifs comportementaux

- Savoir s'informer sur la gestion des déchets dans son quartier, son village ou sa ville
- S'engager à réduire les déchets à la source (acte d'achat)

## LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE : quelques repères

- Adapter les objectifs : pour que le niveau de difficulté soit adapté à l'âge et stimule la dynamique (ni trop facile, ni trop difficile)

- Alternier les types d'approches : prendre en compte les différents modes d'apprentissage. Pour entretenir la dynamique et l'intérêt du groupe, il est important de combiner et de multiplier les approches, les supports et les intervenants

- Se baser sur les connaissances, expériences et ressentis des apprenants

- Mettre l'enfant en situation active, physiquement et intellectuellement

- Travailler sur des supports concrets



## QUELQUES PISTES D'ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES SCOLAIRES

### Éducation civique

Préparer, réaliser un sondage d'opinion et analyser ses résultats ; comprendre l'intérêt de la valorisation et de la réduction des déchets.

Visite d'une décharge, d'une déchetterie ou d'un centre de tri à proximité.

### Histoire

Étudier les déchets dans leur contexte historique (archéologie, révolution industrielle...).

### Géographie

Étudier la décomposition des déchets organiques ; découvrir les matériaux sujets à recyclage ou réutilisations, leurs modes de fabrication et de valorisation en « fin de vie ».

### Sciences : quels sont nos déchets ?

Pour améliorer leur gestion dans l'établissement scolaire, le préalable est d'identifier les déchets, leurs sources et leurs quantités. Inspecter les déchets de la classe. Découverte de leur variété.

### Faire une sortie sur le terrain lors d'une opération « Nettoyons la nature ».

Ramasser et étudier les déchets au bord d'un cours d'eau, d'une rivière, en forêt. Identifier leur origine et comprendre leur impact sur la nature.

### Arts plastiques

Réduire les déchets implique de réfléchir au choix des fournitures de l'école. Les produits durables sont-ils préférés aux produits jetables ? Chacun est-il vigilant sur les gaspillages ?



### Technologie

Réaliser des poubelles ou des conteneurs à partir de matériaux réutilisés ; découvrir les valeurs cachées des déchets, par l'identification des matériaux.

### Langue

Décrire, dans les temps d'expression orale ou écrite, le contenu d'une poubelle ou les déchets générés par les différents usages et bâtiments de l'établissement scolaire, ou la provenance des produits.

Certains peuvent être dangereux (des produits chimiques...) ou particulièrement polluants (comme les piles ou les peintures).

Expériences, comme le lombricompostage ou comme enterrer divers déchets (éviter les milieux naturels ou les espaces verts de l'établissement) pour observer leur dégradation (ou leur absence de dégradation !), ou faire l'inventaire des déchets dispersés autour de l'établissement, dans les rues, les espaces naturels...

Comparer les avantages et les inconvénients des différents emballages. Imaginer des emballages alternatifs, conçus dans le respect des principes de l'éco-conception. Des récipients en verre ou des boîtes en carton seront décorés et serviront de rangements pour la classe.

Des cartons seront utilisés comme bacs de tri. Ces objets auront ainsi une deuxième vie. Réalisations artistiques individuelles ou collectives (sculptures, fresques...)



### ***Pour aller plus loin***

Site « prévention déchets » de l'ADEME (Rubrique : Domaine d'intervention > Déchets »

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=23839>

Le site « Gestion des déchets » du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Gestion-des-dechets-.html>

Opération « Écoles Témoins » : Guide pratique pour réduire les déchets à l'école, au collège ou au lycée :

[http://geeaude.educ-envir.org/wikini\\_public/wakka.php?wiki=OpEt](http://geeaude.educ-envir.org/wikini_public/wakka.php?wiki=OpEt)

« Les ateliers de Rouletaboule » : outil pédagogique pour aborder la question des déchets et de la consommation avec des enfants de 3 à 14 ans

<http://reseaucoleetnature.org/Les%20ateliers%20de%20Rouletaboule.html>

Site « Déchets et consommation » du Réseau École et Nature

Site est dédié aux pratiques éducatives liées au thème des déchets et de la consommation : <http://dechets-conso.reseaucoleetnature.org/>

Site de France Nature Environnement dédié à la prévention des déchets

4 grandes rubriques : Je m'informe / J'agis / Associations et Prévention / Ressources  
<http://preventiondechets.fne.asso.fr>

# ILS ET ELLES L'ONT FAIT !

Témoignage du Collège J.B. Bieules de Couiza  
Perrine Tourdjman, enseignante SVT  
Chantal Duval, association Eco-citoyennetés, structure  
d'accompagnement

## **Quel était le contexte du projet ?**

Le collège avait participé deux années consécutives (2007 à 2009) à des projets sur la prévention des déchets dans le cadre du programme de sensibilisation à l'environnement du Pays de la Haute Vallée de l'Aude coordonné par Gée Aude.

Suite à ces projets, l'association Eco-citoyennetés avait invité le collège à être l'un des cinq établissements audois à participer à une Opération Établissement Témoin (OPET). Cette opération qui a pour objectif d'accompagner un établissement dans la prévention des déchets, était le résultat d'un partenariat entre l'Éducation nationale, le Conseil Général de l'Aude, l'ADEME-LR et Gée Aude.

Points forts de l'établissement :

- une gestion sobre de l'établissement et une volonté de réduire la consommation (de papier, de consommables en général)
- l'absence de produits jetables, de distributeurs de boissons ... dans l'établissement
- l'instauration d'un quota de photocopies pour le personnel enseignant.

## **Pourquoi réduire les déchets de l'établissement ?**

Au niveau de l'établissement, cela signifie moins de déchets à gérer, des économies financières, un meilleur respect des locaux, une plus grande cohérence entre le contenu des programmes et la gestion de l'établissement et une valorisation de l'image de l'établissement.

Réduire les déchets, c'est aussi préserver les ressources naturelles (la fabrication du papier par exemple nécessite du bois et de l'eau) et contribuer à diminuer notre consommation d'énergie et donc nos émissions de gaz à effet de serre.

## **Quels sont les leviers pour réussir ?**

Les ingrédients principaux de la réussite sont :

- soutien du chef d'établissement
- bonne volonté et enthousiasme de l'équipe
- participation de tous les acteurs (enseignants et élèves, documentaliste, personnel technique et administratif, vie scolaire...)
- bonne communication autour du projet (avec par ex la participation des professeurs de français)

## **Quelles étapes avez-vous suivies ?**

Il faut d'abord former un groupe de travail ou comité de suivi, auquel participent élèves, personnel enseignant et autre, parents d'élèves, élus et collectivités, associations... Tous ne participeront pas dès le départ : c'est un partenariat qui se construit progressivement. Ce groupe de travail continuera de fonctionner au-delà du projet.

Il faut ensuite réaliser un état des lieux (auquel les élèves participent) pour identifier les problèmes les plus pressants ou ceux sur lesquels on aura la plus grande influence. Au collège de

Couiza, la consommation de papier et les déchets alimentaires ont été retenus comme thématiques à explorer plus avant. Il faut ensuite quantifier le problème, avant et après que les gestes de prévention des déchets aient été mis en place. La consommation de ramettes de papier était déjà chiffrée par l'intendance. Le personnel de la cantine a joué le jeu et compté chaque jour les plats non consommés et donc jetés. Élèves et personnel ont pesé la quantité de pain jetée chaque jour. Les pesées et le comptage étaient certes une contrainte, mais l'exercice a été très révélateur. Un conseil: prendre le temps, pour asseoir le projet sur des bases solides;

***Quels sont les actions de prévention que vous avez menées pour remédier aux problèmes ?***

Les premières pesées et comptage effectués, il faut choisir les gestes qui apporteront une amélioration.

Gestes choisis pour réduire la consommation de papier : maintien du quota des enseignants, caisses brouillons dans chaque classe, impressions « raisonnées », veille sur la consommation.

Gestes choisis pour réduire le gaspillage alimentaire : pain placé en fin de chaîne, meilleure communication entre vie scolaire et cantine, meilleure écoute des élèves par rapport aux menus proposés.

***Et en matière de sensibilisation ?***

Une formation « éco-délégués » d'une vingtaine d'élèves de sixième a été organisée. Deux classes, de cinquième et de quatrième, avaient participé aux projets « prévention des déchets » des années précédentes.

***Quels sont les résultats de votre démarche ?***

La consommation de papier a continué de baisser (15,6% sur l'année du projet) . Chaque classe a mis en place une caisse brouillon. Les cartouches, laser, piles, toner.. sont maintenant recyclées, en partenariat avec la mairie et l'école voisine.

Il y a une meilleure communication sur le nombre d'élèves absents, ce qui permet de minimiser le nombre de plats non consommés. Le nouveau chef de cuisine propose un choix de deux plats, ce qui a également contribué à minimiser le gaspillage alimentaire. La quantité de pain que prennent les élèves en premier lieu est limitée (mais ils peuvent se resservir).

L'OPET s'est appuyée sur une dynamique déjà en marche à laquelle elle a apporté une nouvelle impulsion et dont elle a élargi l'impact. Cette dynamique perdure et les nouveaux proviseur, intendant et chef de cuisine la font avancer. L'équipe aurait préféré mener l'opération sur deux ans afin de mieux impliquer les élèves (par exemple dans le diagnostic), le personnel non enseignant (formations) et réaliser des activités de sensibilisation plus avancées.



## « Agenda 21 – Ecole du Parc » : une démarche territoriale et partenariale !



de la Narbonnaise  
en Méditerranée  
LE PAYS CATHARE

Dans le cadre du renouvellement de sa Charte, le Parc expérimente depuis deux ans l'accompagnement E3D, autrement dit Etablissement en Démarche de Développement Durable sur son territoire et en partenariat avec les deux circonscriptions de l'Éducation nationale sur Narbonne.

L'objectif pour le Parc est de mettre en place une méthodologie d'accompagnement et de créer en même temps les outils et supports pédagogiques. Ainsi un classeur pédagogique « Agenda 21 – Ecole du Parc » évolutif est remis aux établissements scolaires engagés dans la démarche.

Organisé en trois parties, la première consacrée à la méthodologie de la démarche, la deuxième relative aux ressources et outils (fiches état des lieux, documents pédagogiques, modèles de fiches d'aide à la rédaction du programme d'actions...) pour aider dans la démarche, et pour finir la troisième le cahier de bord, à créer et à compléter par l'établissement scolaire en fonction de l'avancement du projet, il garde une trace écrite des animations, des comptes-rendus de réunions ... Son rôle servir de fil rouge pour les enseignants.

Les contacts :

Éducation nationale circonscription de Narbonne 1 et 2  
Isabelle Chiffe : [isabelle.chiffe@ac-montpellier.fr](mailto:isabelle.chiffe@ac-montpellier.fr)

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée  
tel. : 04 68 42 23 70

Marie Massé-Deweirder : [m.deweirder@parc-naturel-narbonnaise.fr](mailto:m.deweirder@parc-naturel-narbonnaise.fr)  
Céline Paya-Reig : [c.paya@parc-naturel-narbonnaise.fr](mailto:c.paya@parc-naturel-narbonnaise.fr)



## Gée Aude, le réseau des acteurs de l'EEDD

Association loi 1901, le Groupe d'Éducation à l'Environnement de l'Aude est le réseau départemental des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD). Gée Aude a pour but de développer et de promouvoir l'EEDD, pour tout public, sur le département de l'Aude, par la mise en synergie de tous les acteurs impliqués dans l'EEDD : associations, collectivités, individus, enseignants, entreprises, services d'État..;

Carrefour d'expériences de l'EEDD, ses actions sont principalement le soutien aux acteurs, la mise à disposition de ressources pédagogiques, la coordination de campagnes de sensibilisation, la communication et la circulation de l'information.

Dans le cadre du dispositif « Agenda 21 des collèges de l'Aude », Gée Aude a pour mission d'accompagner les référents « Agenda 21 » dans la mise en place de la démarche « Agenda 21 ».

Gée Aude propose aux établissements des ressources pédagogiques et techniques pour leur permettre d'avancer : mise en relation avec des animateurs compétents pour monter des projets EEDD ou des personnes-ressources, mise à disposition d'outils pédagogiques, conseils méthodologiques...

Contact : Boris Landsberger-Isaac / coordinateur Gée Aude

**Groupe d'Éducation à l'Environnement de l'Aude (Gée Aude)**

**31 bld Omer Sarraut  
11 000 Carcassonne**

**Téléphone / fax :  
04 68 25 53 02**

**[info@geeau.de.org](mailto:info@geeau.de.org)  
[www.geeau.de.org](http://www.geeau.de.org)**

